



**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 avril 2023 à 18h30**

Date de la convocation : 30.03.2023

Le six avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brémontier-Merval, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COSQUER, Maire.

Présents :

Mesdames : BAUDOIN Cécile, FRÉRET Nathalie, GROHENS Julie et RENSING Maryline.
Messieurs : COSQUER Jean-Luc, GUÉROULT Augustin et HÉRAIL Jean-Noël.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame: ROUZÉ Céline a donné pouvoir à FRÉRET Nathalie,
Monsieur : POTIER Christopher a donné pouvoir à HÉRAIL Jean-Noël.

Absente excusée : CAILLY Béatrice.

Secrétaire de séance :

Madame GROHENS Julie assistée de Madame DRAHI Marie-Laure, fonctionnaire territoriale.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est approuvé par l'ensemble des membres présents.

APPROBATION DU DERNIER PV

Après lecture du **procès-verbal du 27 mars 2023** Monsieur le Maire demande si ce dernier soulève des remarques. Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame RENSING, doyenne de l'assemblée.
Elle expose au Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Trésorier vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la commune.

Le compte de gestion est donc concordant avec le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**
- **Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**
- **Donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Trésorier.**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame RENSING présente le compte administratif 2022 en accord avec le compte de gestion qui s'élève à :

En fonctionnement :

Dépenses : 326 509.90 €

Recettes : 576 068.79 €

En Investissement :

Dépenses : 82 266.60 €

Recettes : 354 934.44 €

Excédent de fonctionnement : 249 558.89 €
272 667.84 €

Excédent d'investissement :

Soit un excédent total de : 522 226.73 €

Monsieur le Maire se retire.

Les Conseillers questionnent Mme Rensing sur ces comptes.

Au vu des réponses et de la présentation du livre de comptes, **le compte administratif est voté à l'unanimité des membres présents moins Monsieur le Maire.**

AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COSQUER, Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il est concordant avec le Compte de Gestion 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI EN 2021 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2022 D/R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	66 377.11 €		339 044.95 €	230 675.45 € 11 727.06 €	218 948.39 €	53 719.45 €
FONCT	6 180.26 €	- €	243 378.63 €			249 558.89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit faire en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	249 558.89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	249 558.89 €
Ligne 001= 272 667.84 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibéré à l'unanimité par le Conseil Municipal ce jour.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en commission le 28 février 2023,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil, Après avoir présenté l'ensemble du budget, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif de la commune de Brémontier-Merval pour l'exercice 2023 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous, précisant que le vote se fait par chapitre.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	597 088.39	347 529.50
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		249 558.89
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		597 088.39	597 088.39

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	133 794.65	80 075.20
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	230 675.45	11 727.06
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		272 667.84
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		364 470.10	364 470.10
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		961 558.49	961 558.49

Le Conseil Municipal constate qu'il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 597 088,39 € et en investissement à la somme de 364 470,10 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Considérant le succès grandissant du *Youpi Club*, il lui est permis d'investir temporairement la salle polyvalente.
- ❖ Aires de jeux : le dossier de subvention étant réputé complet, il est décidé de signer le devis pour accord. M. Guérout Augustin se propose d'effectuer les travaux de décaissements préalables à la pose.
- ❖ Considérant les nombreuses problématiques que les collectivités rencontrent avec le Trésorier, les Maires ont convenu d'en informer ensemble l'ADM76. Le conseil approuve cette décision.

Séance levée à 19h24.